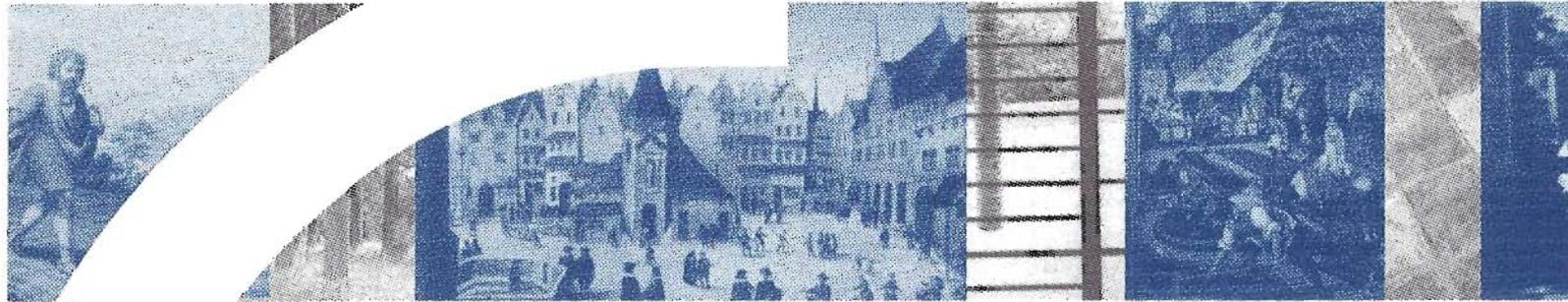


GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
AVANT-PROGRAMME



COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
CANTON D'ARMENTIÈRES



ERQUINGHEM-LYS

Canton d'Armentières

Analyse partagée du territoire

Présentation

Le contexte métropolitain

Le contexte local

2

Mise en place des actions

Plan d'aménagement d'ensemble

6

Recherche d'une esthétique urbaine

7

Requalification des espaces urbanisés

8

Extensions urbaines

13

Création et valorisation des chemins de promenades

15

Mise en place d'un continuum biologique

18

Valorisation des voiries

19

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

20

Annexes

Bibliographie

Le contexte métropolitain

Le Schéma de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole situe Erquinghem à l'extrémité Sud-Ouest du secteur appelé "La lys frontalière" (cf. Annexe 1).

Pour le schéma directeur, la "Vallée de la Lys correspond à la partie française d'un territoire franco-belge plus vaste", à l'échelle de la plupart des questions d'aménagement.

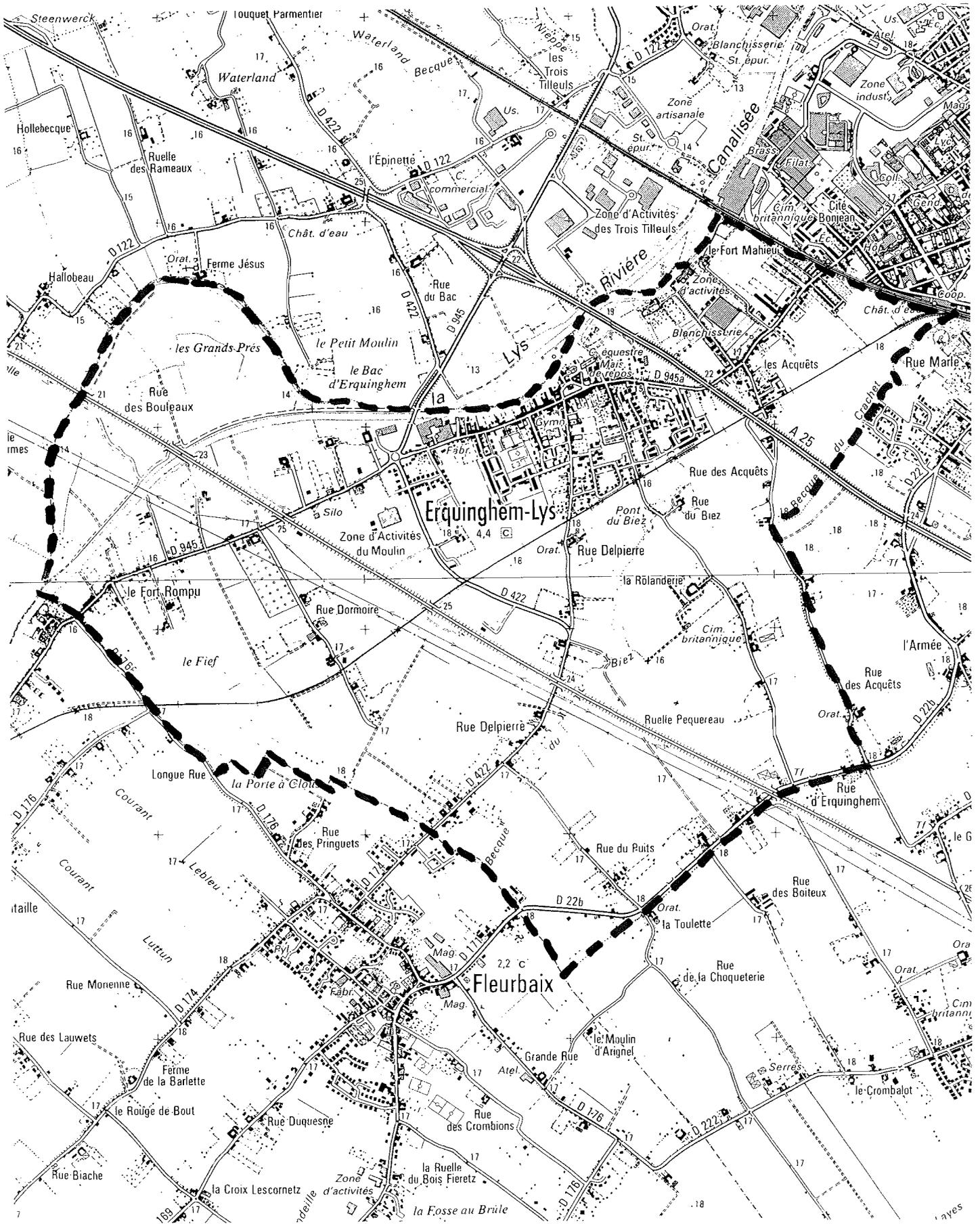
"La lys structure ce territoire et son organisation spatiale. C'est elle aussi qui définit son identité".

La "lecture des paysages" dans le document Trame Verte du Conseil Général rappelle aussi le rôle de la Lys et de la plaine marécageuse historiquement occupée par la forêt et dont "le paysage a gardé les marques". Des réseaux de fossés drainants furent creusés. Des voies s'implantèrent en formant un carroyage : les rues majeures s'installèrent en parallèle à la rivière, tandis que des chemins plus courts lui étaient perpendiculaires".

Aujourd'hui, le schéma directeur fixe, parmi les enjeux, l'amélioration de "la qualité urbaine et de la qualité de l'environnement du territoire, en particulier en développant la notion de parc de la Lys".

Par son adhésion à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Monts de Flandre - Val de Lys (cf. Annexe 2) et à l'association franco-belge "Charte de la Lys" des communes riveraines entre Lisbourg et Gand, la Commune a aussi marqué son souhait de participer au projet de valorisation touristique et paysager de ce territoire.

Le territoire communal



D'après carte I.G.N. 1/25 000

Le contexte local

Si la commune peut se sentir à l'étroit entre la ligne ferroviaire et la coupure de l'autoroute A25 au Nord-Est, la Lys canalisée au nord-ouest, la ligne de chemin de fer Armentières-Berguette au Sud-Est et la voie T.G.V. doublée de lignes à haute tension au Sud-Ouest, elle bénéficie néanmoins de grands atouts eu égard à la facilité de ses liaisons avec l'infrastructure autoroutière métropolitaine et avec Armentières, "pôle principal de l'ouest de la métropole" et pôle d'échange train-voiture.

La facilité de son accessibilité, jointe à l'attrait qu'exercent sur les citadins les petites communes au cadre de vie agréable font d'Erquinghem une commune recherchée qui attire à la fois nouveaux habitants et nouvelles entreprises.

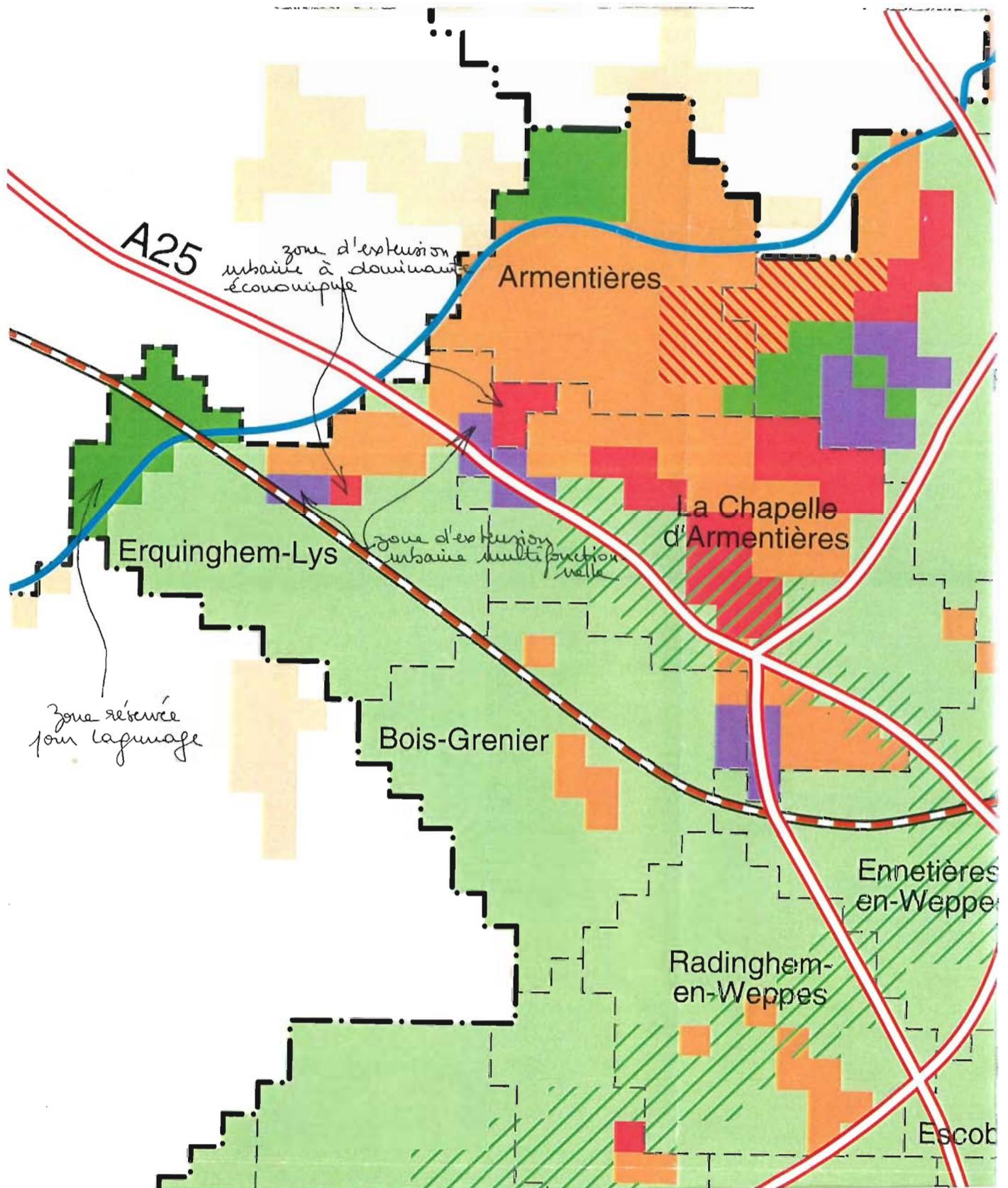
Ce phénomène génère un développement et une urbanisation qui pourraient dégrader le cadre de vie communal si jamais ils n'étaient pas maîtrisés.

C'est pourquoi, la municipalité souhaite élaborer un plan d'aménagement d'ensemble de la commune à l'horizon 2010 et sollicite la procédure F.A.C.V. du Conseil Général pour la mise en place des études nécessaires à ce plan.

Ce plan d'aménagement d'ensemble, réalisé au 1/5000, fera la synthèse de tous les projets actuellement en réflexion sur la commune. Ces projets auront préalablement donné lieu à des plans de références au 1/1000, accompagnés de chartes d'orientations.

L'étude servira de base à la mise en place de projets d'aménagement communaux en assurant leur cohérence. Elle servira aussi à la révision du Plan d'Occupation des Sols engagée depuis peu par les services de LILLE METRO-POLE Communauté Urbaine.

Carte de destination générale des sols, horizon 2015 - S.D.A.U.



Plan d'aménagement d'ensemble

La situation actuelle

La zone urbaine est organisée autour de la départementale 945 qui relie la Commune à Armentières d'une part, Saily sur la Lys d'autre part.

Sur cette voie structurante viennent s'accrocher perpendiculairement des voiries secondaires dont une seule (la D. 422) passe la Lys pour rejoindre l'auto-route A25 en créant un site attractif pour les entreprises.

La Lys canalisée coule parallèlement à la voie structurante. Elle offre une liaison potentielle avec l'ensemble de la vallée de la Lys et en particulier avec l'étang du Pré du Hem à Armentières. Au niveau d'Erquinghem, elle crée avec les bras morts de la Lys des espaces à vocation naturelle et récréative.

Néanmoins, ces espaces, comme le territoire agricole alentour, profitent encore peu aux zones urbanisées auxquelles ils sont mal reliés.

Les projets

La carte de "destination générale des sols, horizon 2015" fait apparaître :

- un espace à vocation de lagunage de 162 ha de compétence communautaire qui déborde sur les communes de Steenwerck et Nieppe (production future d'eau potable avec usine de traitement des eaux) - voir chapitre "Mise en place d'un continuum biologique".
- deux zones d'extension urbaine à dominante économique dont l'une de 9 ha au Sud-Ouest de l'espace urbanisé et l'autre de 27 ha en liaison avec les espaces urbanisés d'Armentières et de La Chapelle d'Armentières, dans le quartier du Fort Mahieu (porte dite "des anglais" au S.D.A.U.),
- deux zones d'extension urbaine multifonctionnelle, l'une de 18 ha en prolongement de la zone d'activités du Moulin, au Sud-Ouest de l'espace urbanisé et l'autre de 18 ha dans le quartier du Fort Mahieu au Sud-Est de l'espace urbanisé.

Le S.D.A.U. affiche donc un renforcement des continuités urbaines entre Armentières, Erquinghem-Lys et la Chapelle d'Armentières.

C'est dans ce contexte que doit être imaginé le plan d'aménagement de la commune. Ce plan devra s'appuyer sur les objectifs d'aménagement de la Commune à moyen terme, à savoir :

- la requalification des espaces urbanisés,
- la réalisation d'extensions urbaines (habitat, équipements, activités),
- la création et la valorisation de chemins de promenades,
- la mise en place d'un continuum biologique.
- la valorisation des voiries,
- la recherche d'une esthétique urbaine

Recherche d'une esthétique urbaine

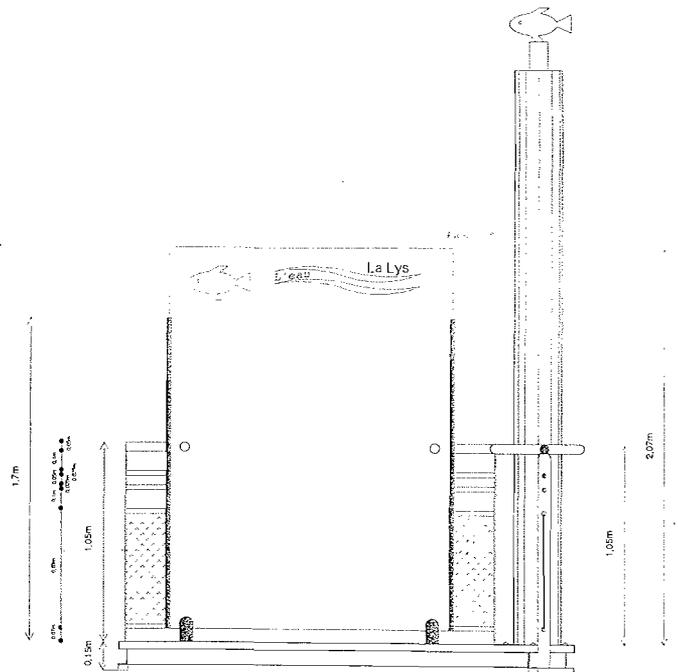
La cohérence urbaine n'est pas uniquement assurée par des éléments d'ordre fonctionnels (croissance maîtrisée, équipements adaptés, liaisons entre quartiers, hiérarchisation des espaces...).

Elle dépend aussi largement d'éléments d'ordre purement symbolique ou esthétique qui sont néanmoins peu pris en compte aujourd'hui dans les projets.

La commune est l'une des échelles pertinentes pour assurer la cohérence tant fonctionnelle qu'esthétique du territoire.

Aussi après une analyse des éléments de l'identité communale, le bureau d'études proposera une charte architecturale et paysagère destinée à orienter les projets tant publics que privés. De ce travail, il extraira certaines prescriptions qui pourront être incluses dans le POS ainsi qu'un document de sensibilisation à destination des habitants.

Le bureau d'études s'attachera en particulier à mener une réflexion sur le mobilier urbain afin d'éviter que chacun des partenaires communaux ne vienne implanter un mobilier sans se soucier de l'harmonie générale de la commune (mobilier CUDL, mobilier Conseil Général, mobilier lié à la valorisation de la Lys..)

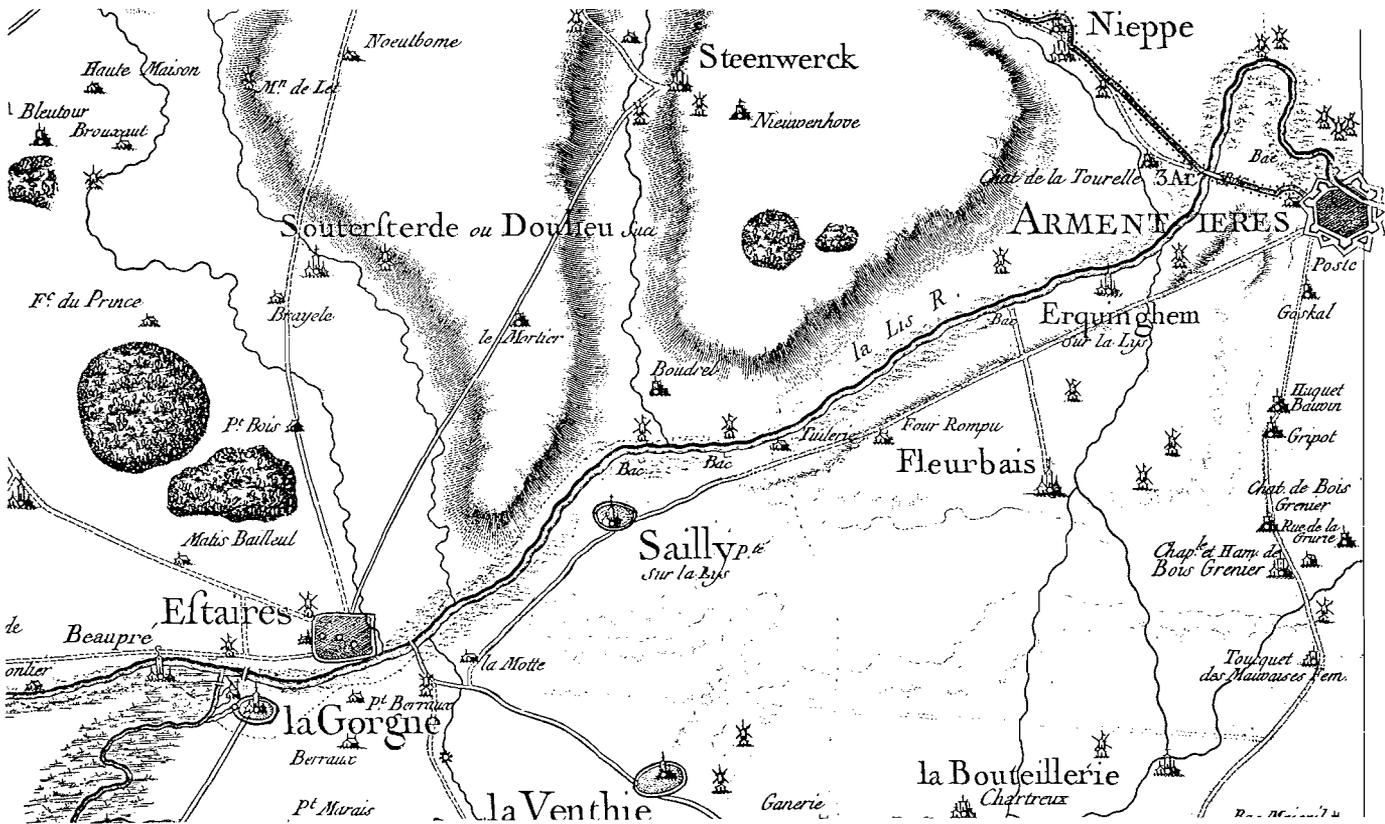


*Mobilier à implanter le long de la Lys - Etude en cours - Carré bleu
Deux points de rencontre sont actuellement prévus par la Région
sur la commune : rue des Frères Vandembrouck et rue du Quai.*

Enfin le bureau d'études esquissera un "schéma directeur lumière" qui aidera à prendre conscience des enjeux liés à la qualité des lumières dans une ville : hiérarchisation des espaces, recherche d'ambiances différentes en fonction des lieux, mise en lumière des édifices publics majeurs...

Requalification des espaces urbanisés

Très tôt, l'urbanisation d'Erquinghem-Lys se fait à partir d'une voie parallèle à la Lys et proche d'elle, aujourd'hui la départementale 945.



L'urbanisation s'est essentiellement développée autour du centre, à proximité des équipements symboliques de la centralité que sont la mairie, l'église et la place.

Au Sud-Ouest, un petit noyau urbain s'est développé autour du Fort Rompu.

Au Nord-Est, le développement du quartier du Fort Mahieu s'est fait le long d'impasses perpendiculaires au C.D. 945, sous la pression industrielle d'Armentières.

Le territoire rural, quant à lui, est émaillé de fermes à cour carrée, installées sur un réseau de chemins en impasse perpendiculaires au C.D. 945.

Dans la seconde moitié du XXème siècle la commune connaît le phénomène de rurbanisation qui entraîne de nombreux urbains à venir s'installer à la campagne et génère la construction de lotissements.

La commune passe de 3658 habitants en 1982 à 4375 habitants en 1990.

Si les lotissements offrent, aujourd'hui encore, le cadre de vie souhaité par nombre d'habitants, les maisons plus anciennes, construites en bande, à l'alignement des rues ne répondent plus complètement aux usages contemporains, en particulier concernant les difficultés de circulation et de stationnement dues à un développement démesuré de l'automobile.

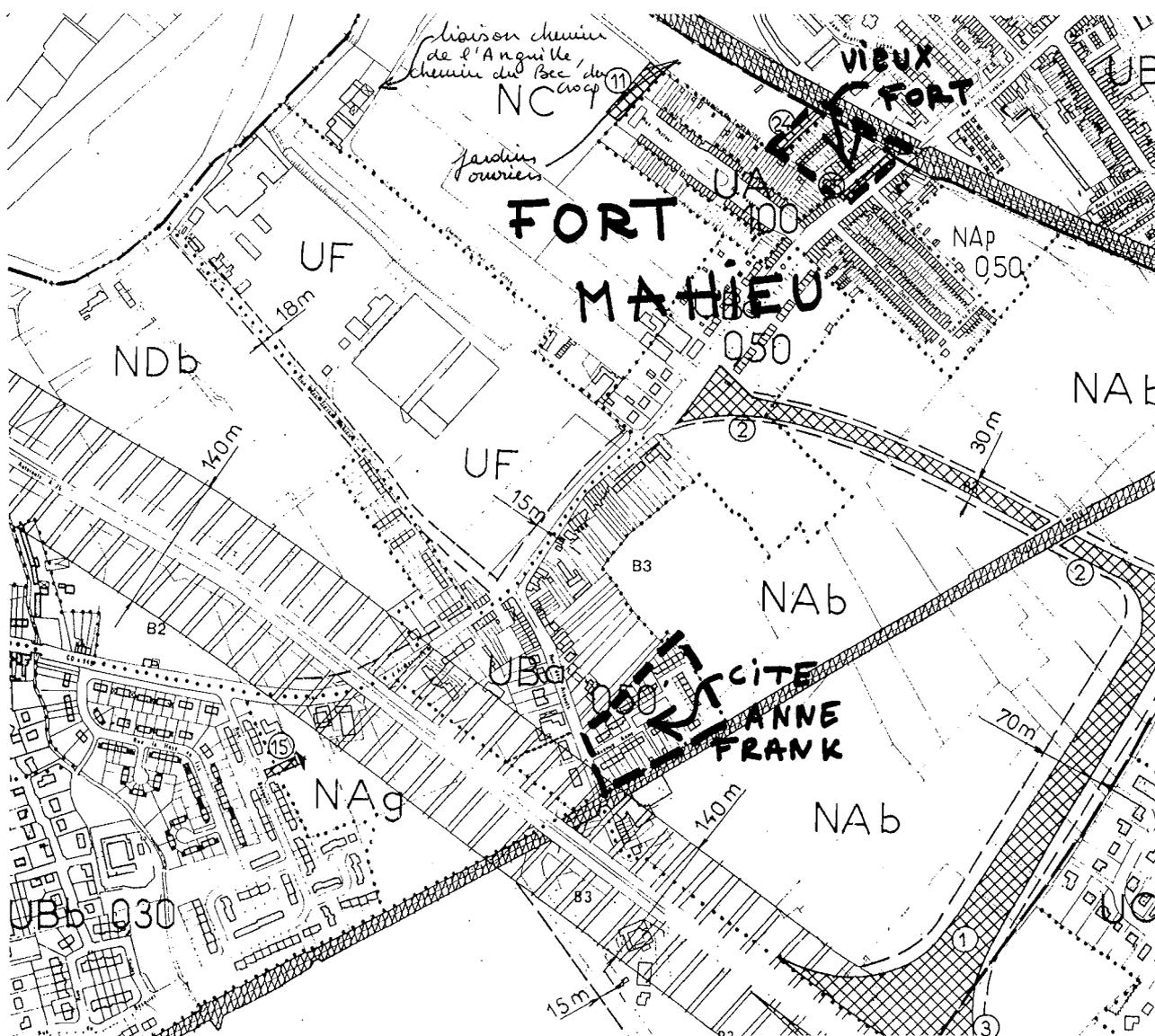
Quartier du Fort Mahieu

Entre les rues du Mécanicien et Louis Decherf, le bâti est très dense (anciens logements du Foyer Flamand réhabilités) et les voiries étroites ne permettent pas le stationnement.

LILLE METROPOLE Communauté Urbaine, dans son domaine de compétence (voirie, trottoirs, assainissement) étudie l'aménagement des rues de la Paix, des Mécaniciens, et Louis Decherf sur un mode semi-piétonnier ("zone 30"), avec fil d'eau axial, et en vue de la mise en conformité de l'assainissement des maisons riveraines.

Par ailleurs, la zone d'extension prévue en contiguïté (cf. chapitre "Extensions urbaines") devrait permettre de désenclaver le secteur et de réaliser l'ensemble des aménagements nécessaires au confort et à la qualité du cadre de vie des habitants : aires de stationnement automobile, zones de stockage des poubelles, aires de jeux pour les enfants... Le Foyer Flamand envisage à brève échéance la construction rue des Mécaniciens d'une première batterie de 60 garages qui devrait soulager le stationnement dans le secteur.

Le bureau d'étude vérifiera la cohérence des propositions des différents partenaires et proposera des scénarios en relation avec les zones d'extensions pour améliorer le confort urbain du secteur.



Le secteur situé entre le chemin de l'Anguille et le chemin du Bacq du Crocq offre de grandes potentialités paysagères à protéger et à valoriser. Il peut donner des accès faciles à la Lys et au Parc Déliot (une liaison piétonnière existe déjà entre le chemin de l'Anguille et le chemin du Bacq du Crocq). C'est un secteur très verdoyant animé par des jardins familiaux que la Commune souhaite requalifier dès que les travaux prévus dans le secteur du Vieux Fort auront été achevés.

En effet, LILLE METROPOLE Communauté Urbaine devrait entamer en Septembre 98 des travaux pour remédier à l'absence de zones de stationnement à proximité de l'habitat, pour élargir le chemin de l'Anguille, assurer sa liaison avec la rue Pasteur (sens unique de circulation et implantation de garages souhaités) et créer une aire de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères.

Les travaux vont empiéter sur les jardins familiaux qui seront immédiatement réaménagés par la Commune qui souhaite aussi la réalisation d'un aménagement récréatif au lieu-dit "l'Anguille". Aussi le bureau d'études proposera-t-il une étude d'esquisse sur ce projet de manière à permettre à la Commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de sa politique d'aide aux jardins familiaux (cf. Annexe 3).

Cité Anne Frank

Propriété de la Société "cités jardins", la cité Anne Frank s'organise autour d'une petite place dont LILLE METROPOLE Communauté Urbaine (U.T. Lomme) étudie le réaménagement (trottoirs, aire de jeux, éclairage public). Les maisons souffrent aussi d'absence de garages.

Le bureau d'étude apportera ses conseils auprès du maître d'œuvre de façon à garantir la cohérence des projets sur la commune.

Centre ville

La croissance régulière de la ville (3658 habitants en 1982, 4375 habitants en 1990) nécessite une adaptation de l'ancienne structure urbaine aux exigences fonctionnelles d'aujourd'hui, et mieux encore de demain.

Les équipements ne répondent plus aux besoins contemporains et sont progressivement agrandis et modernisés. Cependant, il importe que les opérations ponctuelles que ces projets génèrent soient inscrites dans une stratégie globale qui renforce l'identité urbaine d'Erquinghem-Lys.

C'est dans cet objectif que les projets envisagés sur le centre ville doivent être pensés et inscrits dans le plan d'aménagement d'ensemble.

Valorisation des liaisons ville-Lys

La création du parc Déliot voici quelques années a marqué les premières volontés de se réapproprier la Lys à des fins récréatives.

Cette démarche se poursuit aujourd'hui par l'aménagement par la Région d'une lagune et d'un espace navigable sur le bras mort, la réalisation d'une passerelle dans l'axe de la rue du Quai vers le délaissé de la Lys, lui-même aménagé, la création d'un chemin en encorbellement jusqu'au parc Déliot, la réalisation à l'extrémité de la rue des Frères Vandembrouck d'une aire de stationnement et d'un espace vert récréatif en liaison avec le chemin piétonnier

réalisé dans l'îlot jusqu'à la rue du Quai et la mise en place d'une signalétique.

Le bureau d'études suggérera les opérations à mener pour valoriser depuis le cœur de la ville les liaisons avec la Lys et en particulier depuis la place de la mairie.

Valorisation de l'espace Déliot

L'espace Déliot est un équipement majeur de la commune dont l'importance devrait aller croissante d'année en année, en relation avec la requalification des abords de la Lys et avec l'articulation qu'il peut assurer entre les quartiers est et ouest de la commune.

Cet espace est composé d'un parc et d'une ferme reliés par une passerelle au-dessus de la becque du Biez. La ferme Déliot joue, au niveau associatif, un rôle très important dans la commune. Parc et ferme ont des fonctions différentes et complémentaires qui peuvent se valoriser mutuellement.

La municipalité y envisage d'ores et déjà plusieurs opérations :

- la consolidation des berges de l'étang, des pontons, de l'embarcadère des canoés,
- la protection de la motte féodale, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis mai 1980,
- la requalification de la ferme Déliot et de ses abords (bâtiments vétustes, fumière à mettre aux normes, clôture et portail d'entrée, sanitaires, stationnement).

Au delà de ces améliorations ponctuelles, il revient au bureau d'études de faire valoir les caractères identitaires et les enjeux du site (liaison urbaine, relations avec le centre équestre ...) et d'aider la municipalité à mettre en place un plan de gestion compatible avec les moyens communaux (analyse de l'état sanitaire des arbres, modes d'entretien ...)

Requalification des aires de jeux

La Commune est très attentive à offrir aux enfants des aires de jeux de plein air. Des projets sont en cours d'étude et des mises aux normes vont être rapidement nécessaires sur les jeux existants.

Le bureau d'étude aidera la Commune à se doter d'une stratégie sur ce thème (localisation, type de mobilier, relations avec l'environnement...) pour faciliter l'inscription de ces aires de jeux dans le tissu urbain.

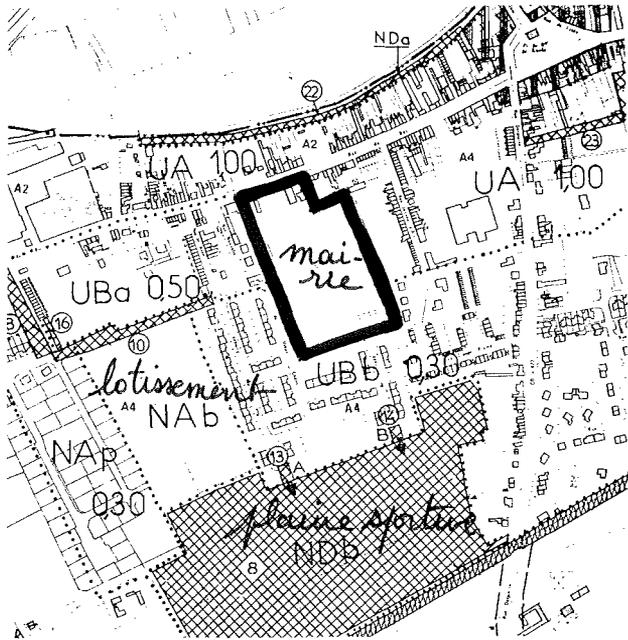
Liaison rue du Biez - rue Delpierre



Le secteur situé entre la rue du Biez et la rue Delpierre est en pleine évolution : un restaurant scolaire est en cours d'aménagement dans l'ancien foyer rural, LILLE METROPOLE Communauté Urbaine doit aménager en juillet une aire de stationnement à proximité, la Barque d'Or va être réhabilitée en appartements et deux ou trois pavillons vont être implantés en cœur d'îlot. A ces projets s'ajoute la réalisation d'une liaison entre les rues du Biez et Delpierre, voie piétonne sur un tronçon et semi-piétonne sur le tronçon restant.

Compte tenu de l'intérêt paysager du site et des enjeux urbains que représente cette liaison, le bureau d'études réalisera une étude d'esquisse sur ce secteur qui permettra à la Commune de veiller à la qualité d'une opération d'aménagement prioritaire.

Construction d'une nouvelle mairie



La municipalité étudie la possibilité de construire une nouvelle mairie à l'emplacement des anciens terrains de sports qui doivent être déplacés plus au sud dans la zone NDb au P.O.S. (une étude est en cours de réalisation sur la plaine de sports - programmation, esquisse).

Cet emplacement a été jugé dans le contexte local très satisfaisant en raison de l'ouverture du terrain sur la voie structurante de la commune, de la surface disponible et de la proximité d'autres équipements publics (salle de sports, terrains de sports).

Le bureau d'études réalisera un avant-programme sur l'équipement et ses abords. Il fera valoir les enjeux de l'opération et proposera des recommandations architecturales, paysagères et urbaines sur le bâtiment et le site.

Réalisation d'un lotissement

La municipalité souhaite la réalisation d'un lotissement dans la zone NAb à l'ouest de l'emplacement de la future mairie.

Une étude hydraulique est en cours. Elle s'oriente vers la réalisation d'un bassin de tamponnement en forme de rivière.

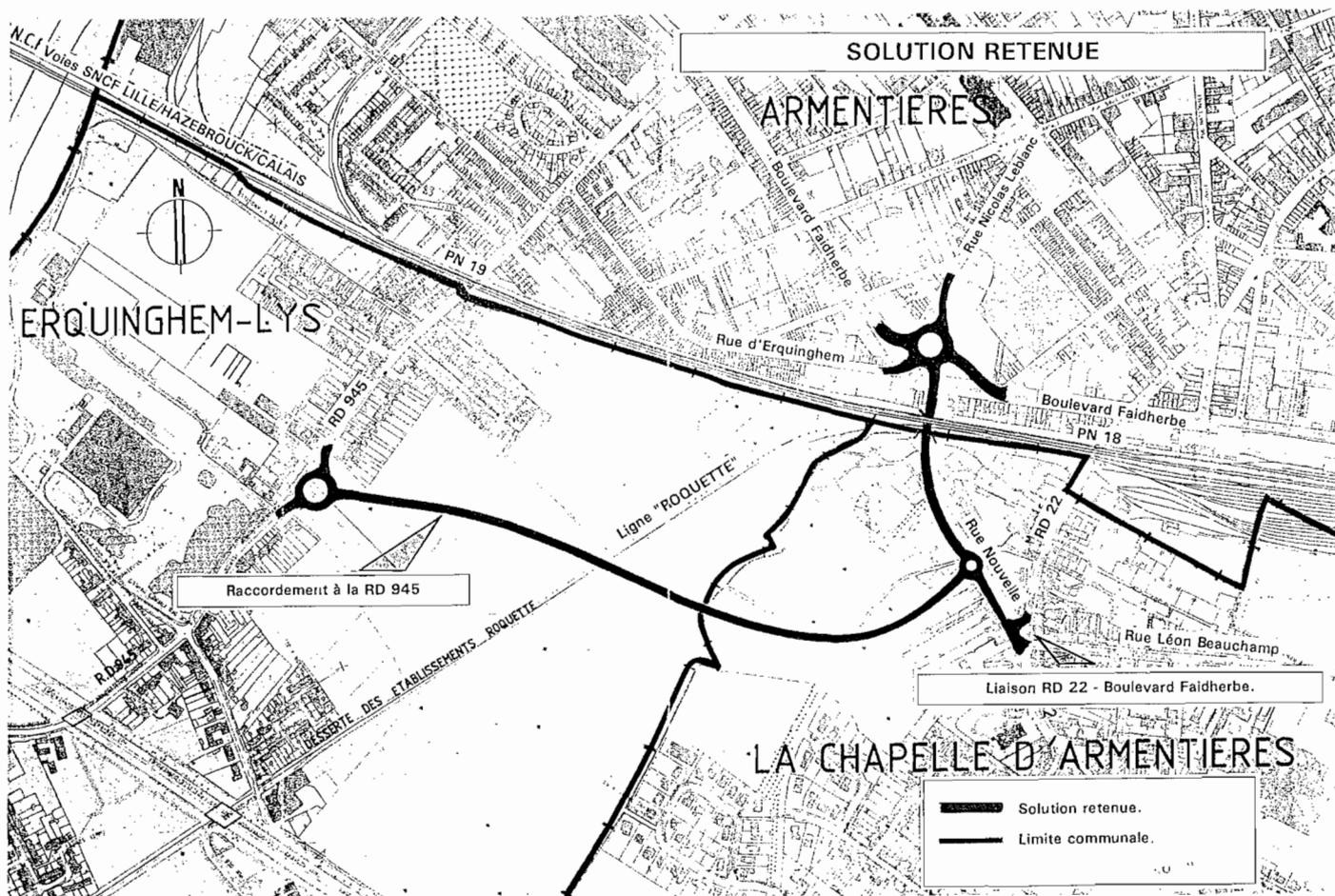
Le bureau d'étude proposera un schéma d'aménagement sur ce site, accompagné de prescriptions architecturales et urbaines. Il conseillera la Commune sur la procédure à suivre pour garantir la qualité du lotissement.

Extensions urbaines

Extension du quartier du fort Mahieu

Le S.D.A.U. prévoit dans le secteur du fort Mahieu une zone d'extension urbaine de 27 ha et une zone d'extension multifonctionnelle de 18 ha.

LILLE METROPOLE Communauté Urbaine a d'ores et déjà fait réaliser une étude d'impact en avril 1996 sur le projet de liaison R.D. 22 (rue Marle) - bd Faidherbe et raccordement à la R.D. 945 (rue d'Armentières) pour créer des liaisons directes entre la Chapelle d'Armentières, Armentières et Erquinghem-Lys.



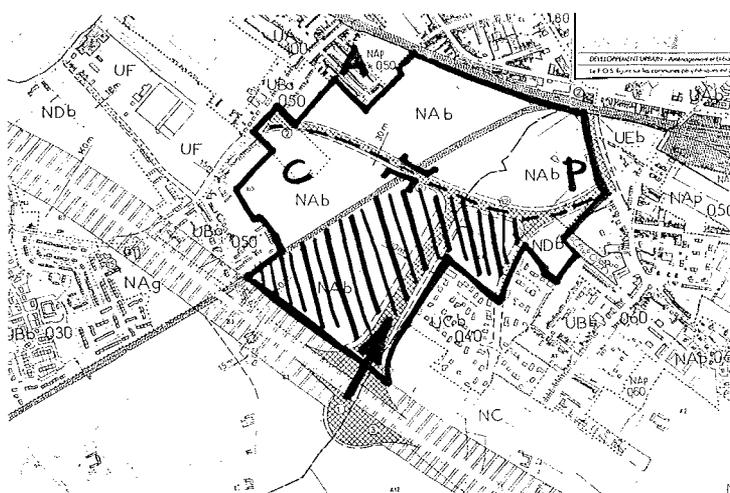
Etude d'impact - Avril 1996 - B & R Ingénierie

Par ailleurs, l'étude d'impact a abordé, au titre du Décret n° 93 - 245 du 25 février 1993, l'analyse de la jonction du projet au futur échangeur sur l'A. 25. Cette jonction, qui ne devrait se faire que dans un second temps, viserait à "améliorer la desserte et l'accès à l'agglomération armentière".

Le projet de liaison entre les départementales 22 et 945 et sa jonction avec l'autoroute A. 25 constituent l'opportunité pour la commune d'Erquinghem-Lys de :

- desservir les zones d'extensions potentielles du Fort Mahieu (habitat, équipement, activités économiques),
- désenclaver les rues existantes (rues en impasses) et améliorer le confort du quartier (habitat sans stationnement et sans garage),
- réaliser un équipement de proximité, complexe culturel et d'animations diverses,
- étudier l'intérêt de prolonger l'urbanisation à l'est du quartier A. Frank,
- permettre l'installation d'une surface commerciale à l'est du quartier A. Frank sans perturber la tranquillité de ce quartier.

Le bureau d'études proposera à la Commune et à ses partenaires des schémas de principes argumentés sur l'urbanisation de la zone en tenant compte du phasage des opérations. Après décision communale, il élaborera un schéma de référence qui sera inclus dans le plan général d'aménagement et qui servira de base à la révision du P.O.S. et à la poursuite des réflexions sur le secteur.



Zone d'extension du fort Mahieu

- A** Quartier à désenclaver
- - -** Voirie communautaire à créer
- |—|—|** Pont à 5 m de haut, au dessus de la voie de chemin de fer
- ////** "Porte des Anglais" (cf. SDAU)
- ↑** Pénétrante à partir de l'autoroute A25
- P** Pôle d'échange train-voiture
- C** Installation potentielle d'une surface commerciale

Confortation du quartier du Fort Rompu

A l'autre extrémité de la départementale 945 est installé le petit hameau du Fort Rompu.

Tenant compte de la déviation du C.D.945 attendue dans ce secteur et du projet de piste cyclable (voir chapitre "Valorisation des voiries"), le bureau d'études analysera les possibilités de développement de l'habitat dans ce site aujourd'hui inscrit au P.O.S. en zone NC.

Création et valorisation des chemins de promenades

L'amélioration du cadre de vie passe par la valorisation et la création d'itinéraires qui puissent être empruntés par les piétons, les cyclistes, les cavaliers et même aujourd'hui par les rollers.

Les cheminements internes

Les cheminements internes à la commune peuvent faciliter les déplacements quotidiens vers les écoles ou vers les équipements.

Certains cheminements aujourd'hui pratiqués peuvent faire l'objet d'aménagements qui en rendent l'usage plus sûr et plus confortable (problème de sécurité le long du C.D. 945) pour les piétons, les cyclistes et les rollers.

D'autres cheminements peuvent être créés à l'occasion d'opérations d'extension urbaine. Enfin, des réserves peuvent être inscrites au P.O.S. pour valoriser à moyen ou long terme des secteurs qui se révéleraient être porteurs d'enjeux pour le territoire communal.

Les cheminements externes

Outre les cheminements internes à la commune, les liaisons intercommunales doivent être créées ou valorisées.

Deux orientations s'offrent à la réflexion : vers le Parc Naturel des Monts de Flandre Val de Lys (en préfiguration) et le long de la vallée de la Lys.

Vers le P.N.R., la traversée du canal présente de sérieuses difficultés. Une passerelle pourrait être envisagée qui permette le passage aussi bien des piétons, des cyclistes que des cavaliers (un centre équestre communal est installé en bordure du Parc Déliot. Des liaisons avec d'autres centres équestres et des gîtes d'étapes sont à rechercher : l'accès au littoral via Steenwerck est envisageable).

Dans la vallée de la Lys, d'ores et déjà des promenades sont prévues le long du canal, une étude sur la signalétique a été engagée par le Conseil Régional (Bureau d'études Carré Bleu à La Madeleine). Le dialogue avec les communes voisines devra être ouvert pour assurer la cohérence des sentiers communaux et la liaison avec la rive gauche du canal Lys (programme Interreg 2 de requalification des berges de Lys, avec aménagement de chemins multiusages sur l'emprise V.N.F. de halage).

Par ailleurs, la Commune a entrepris l'aménagement d'un chemin large de 9 m en bordure de la voie ferrée Armentières-Berguette. Le tronçon entre la rue Delpierre et la rue Dormoire est réalisé. Il assure d'ores et déjà la liaison avec Fleurbaix et le Pas-de-Calais. L'aménagement total devrait se faire sur trois ans. Le maître d'œuvre devra étudier la faisabilité d'une passerelle sur la Becque du Biez (passerelle piétonne et équestre).

Pour permettre à la Commune de s'engager rapidement dans une démarche opérationnelle, le maître d'œuvre s'attachera à réaliser :

- l'analyse foncière des chemins (privés, publics),
- le repérage des partenaires techniques et financiers (l'intégration possible de certains chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) doit être étudiée - Direction de l'Environnement - Conseil Général du Nord).
- le recensement des conditions de mise en place d'un réseau de chemins et les coûts relatifs à chaque opération (achat ou location de terrains, assurances éventuelles, aménagement, signalétique, entretien,...).

Ce travail permettra d'élaborer une carte de synthèse des itinéraires potentiels faisant apparaître une hiérarchie opérationnelle. Les éléments essentiels de la carte de synthèse seront repris dans le plan d'aménagement d'ensemble.

Mise en place d'un continuum biologique

Si la Commune d'Erquinghem-Lys souhaite valoriser son environnement, il importe qu'elle prenne part à la mise en place d'un continuum biologique sur son territoire et qu'elle l'inscrive en tant que tel dans son plan d'aménagement d'ensemble.

Ce projet peut s'appuyer sur plusieurs opérations :

- la requalification des bras morts de la Lys.

Ce secteur, bien qu'inscrit comme zone humide (prairies inondables) dans la carte des Zones Naturelles d'Intérêt faunistique et floristique, subit aujourd'hui bien des bouleversements.

Au Sud-Ouest, dans la grande boucle de 80 ha environ et même au-delà, LILLE METROPOLE Communauté Urbaine projette la réalisation de trois bassins de lagunage.

Au droit du centre ville d'Erquinghem, l'îlot et le bras mort situés essentiellement sur la commune de Nieppe et propriétés V.N.F., sont en cours de requalification (aménagement d'une passerelle rue du Quai, d'un espace navigable, d'un chemin en encorbellement jusqu'au Parc Déliot, d'un piétonnier dans l'îlot aboutissant rue des frères Vandembrouck).

Le délaissé situé dans le prolongement de la rue des Frères Mahieu, lui aussi situé sur le territoire de Nieppe, sert de décharge à la Société Ramery, sous le contrôle V.N.F.

- la création de cheminements de liaison vers le P.N.R. Monts de Flandre-Val de Lys,
- la création d'une liaison pédestre le long de la voie ferrée Armentières-Berguette,
- la valorisation du parc Déliot,
- la requalification des quartiers anciens,
- l'urbanisation de nouvelles zones.

Ce projet peut aussi s'appuyer sur les éléments du patrimoine naturel et paysager de la commune et par exemple sur les becques qui alimentent la Lys.

La Becque du Biez en particulier qui, en liaison avec la motte féodale du parc Déliot, a dû jouer un rôle historique important mériterait d'être valorisée.

Le bureau d'études fera valoir les enjeux de chaque opération dans le cadre de cette problématique. Il proposera des orientations d'aménagement et inscrira dans le plan d'aménagement d'ensemble celles qui auront été retenues par la Commune.

Valorisation des voiries

La départementale 945 constitue l'épine dorsale de l'urbanisation d'Erquinghem-Lys.

Son double rôle de desserte communale et de voirie de transit génère des problèmes de sécurité qui pourraient en partie être résolus par des aménagements de la voie qui concilient les différents usages : automobiles, cyclistes, piétons et même rollers.

Sont déjà prévus

Par le Conseil Général :

- une déviation au niveau du Fort Rompu (cf. Annexe 4),
- la réalisation d'une piste cyclable entre le rond-point du Moulin et la rue du Blocus (cette réalisation prévue par le Conseil Général sur une emprise foncière cédée par la Commune a été retardée mais demeure, en raison des problèmes de sécurité routière dans ce secteur, une priorité pour la Commune),

Par la CUDL et la DDE :

- l'aménagement entre le Fort Mahieu et le parking de la Poste pour casser la vitesse sur ce tronçon (étude en cours)
- l'aménagement d'un trottoir entre les rues des Frères Mahieu et du Bac du Crocq (circulation de rollers qui doit rester compatible avec la circulation piétonne).

Le bureau d'études s'attachera à étudier la cohérence des parcours proposés (pertinence de la piste cyclable tout le long du CD 945, sur la voirie la plus chargée et où les obstacles dans l'axe de la chaussée augmentent les risques d'accidents pour les cyclistes ; pertinence d'un itinéraire cycliste le long de la voie de chemin de fer Armentières-Berguette, depuis la nouvelle rocade du souterrain vers la rue du Biez ou la rue Delpierre...), à suggérer des scénarios alternatifs en tenant compte des projets d'extensions communaux.

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- LILLE METROPOLE Communauté Urbaine - D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N.
- D.R.A.C, E.D.F., D.V.I., S.D.A.P.,
- Associations locales, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par la Commune, le plan d'aménagement d'ensemble peut être élaboré. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, la Commune et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

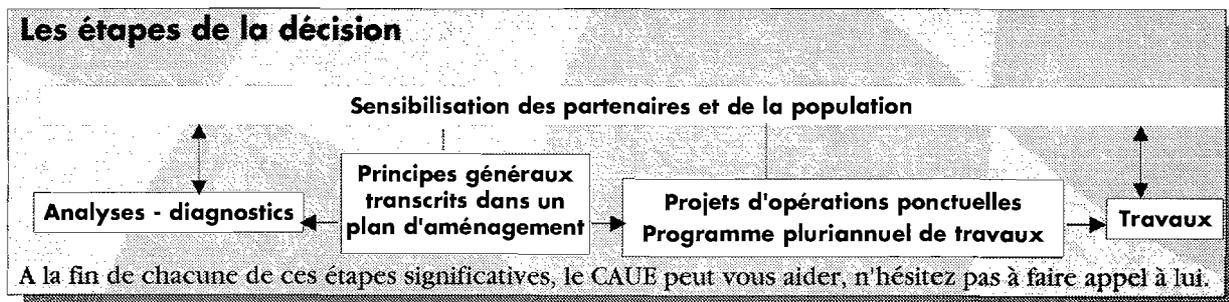
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

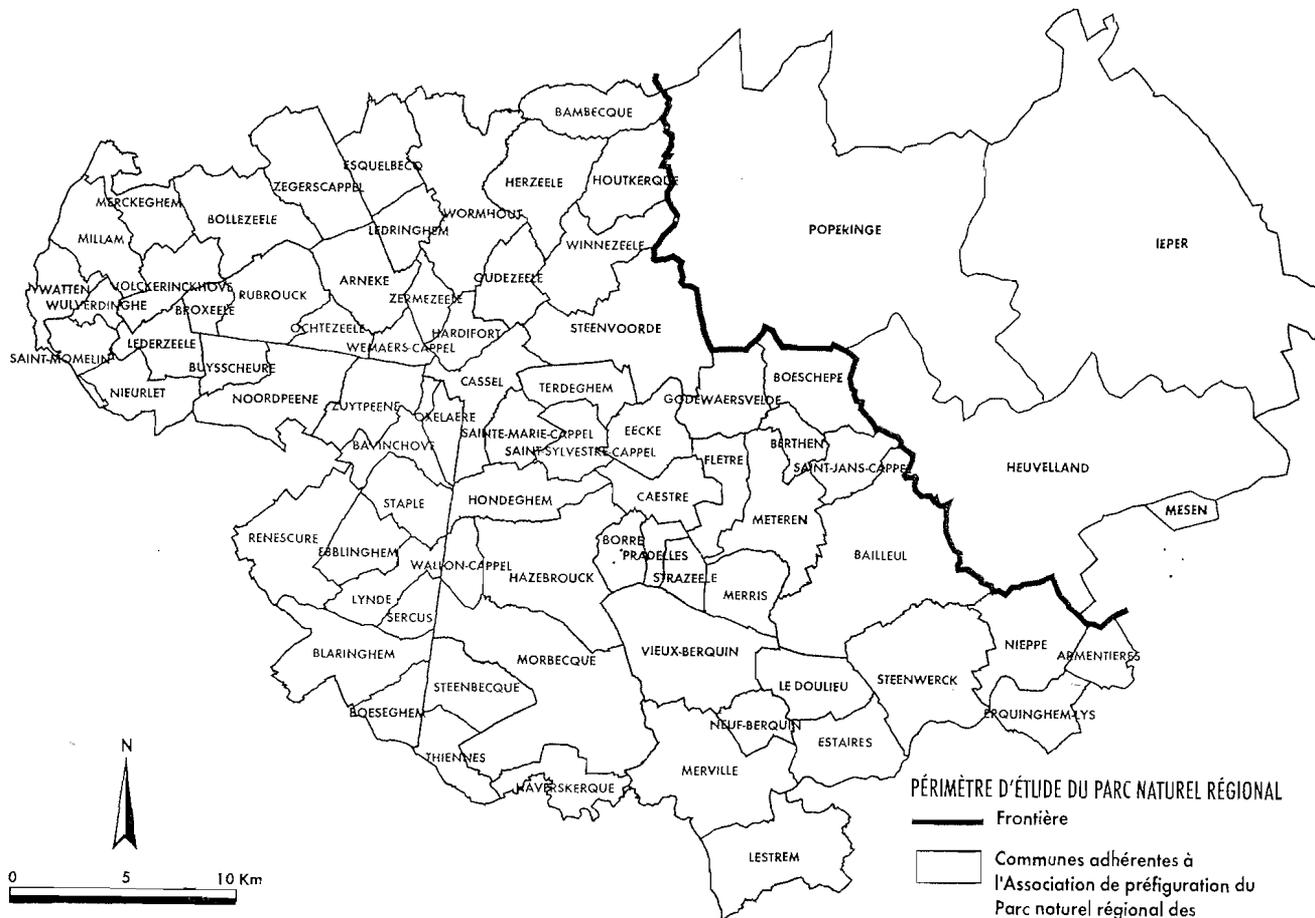
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...) avant d'aboutir à un plan d'aménagement d'ensemble, synthèse de l'ensemble des réflexions et fil conducteur des opérations futures.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées, au Service Départemental de l'Architecture, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'arrondissement de Lille. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin au C.A.U.E. du Nord.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'esquisse complétée ensuite d'une étude d'avant-projet (loi M.O.P.). L'établissement d'études d'esquisses (sauf indications contraires dans le document) et d'avant-projets ne fait pas partie du présent programme.





SOURCES :

Adhésion : ENR - Septembre 1996

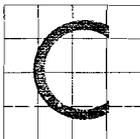
Limites communales : © IGN-BD Carto ® - 1989



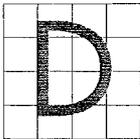
PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PARC NATUREL RÉGIONAL

-  Frontière
-  Communes adhérentes à l'Association de préfiguration du Parc naturel régional des Monts de Flandre - Val de Lys
-  Communes du Régional Landschap Westvlaamse Heuvels

Fiche générique
Les jardins familiaux



Composants paysagers _____



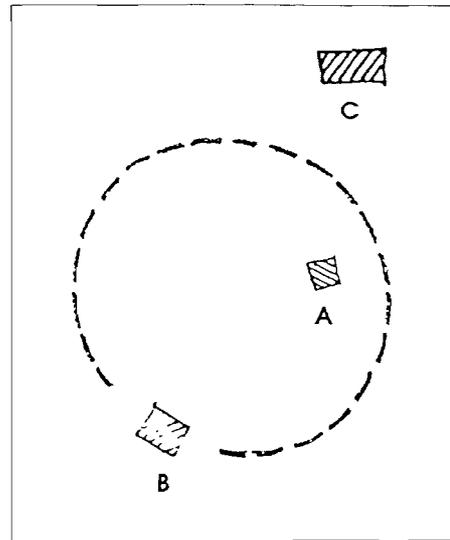
Demande de subvention _____

- Documents à fournir
- Exemple type

Annexe 3

Situation

On peut définir 3 types de jardins selon leur localisation par rapport au cadre bâti de la commune, leurs pratiques, leurs usagers.



A
Jardin de proximité
 (au pied des habitations)
 potager - 90 %
 (pratique quotidienne)
 passage public
 Jardinier + passant

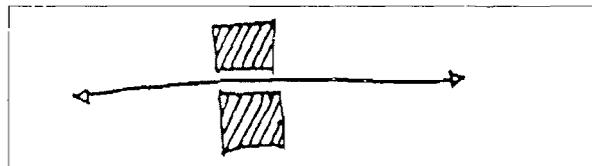
B
Jardin en périphérie
 (ceinture verte) - à 15 mn
 potager + promenade
 (fin de semaine)
 jardin public
 jardinier + famille + public

C
Jardin en site propice aux loisirs
 (rivière, plan d'eau...) - à 30 mn
 loisirs - 80 % + potager - 20 %
 (fin de semaine)
 parc de loisirs public
 famille + jardinier + public

Passage public

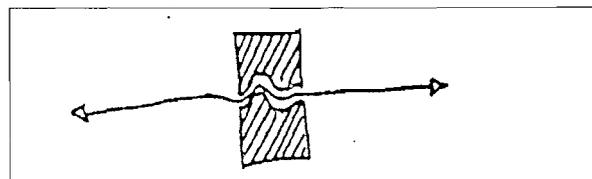
Jardins de part et d'autre d'un passage public existant :

Les jardins accompagnent un parcours urbain et s'associent à la structure existante.



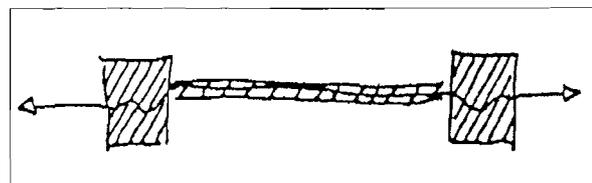
Passage public dans le jardin :

Le passage, directement en liaison avec l'espace public, fait partie de la structure du jardin. Les limites prennent de l'importance et affirment un caractère plus intimiste par rapport à l'environnement urbain.



Passage public entre un jardin et un équipement public :

Le passage public peut assurer une liaison d'un groupe de jardins familiaux vers un équipement public (ou un autre groupe de jardins familiaux). Ce cordon végétal assure une cohérence et une continuité urbaine aux abords des jardins familiaux.



Limites périphériques

De préférence végétale, la clôture et son opacité dépendent des fonctions qu'on leur attribue et des composants du site. Elles se définissent par :

1 - des degrés :

de fluidité (accessibilité du public + ou - évidente)

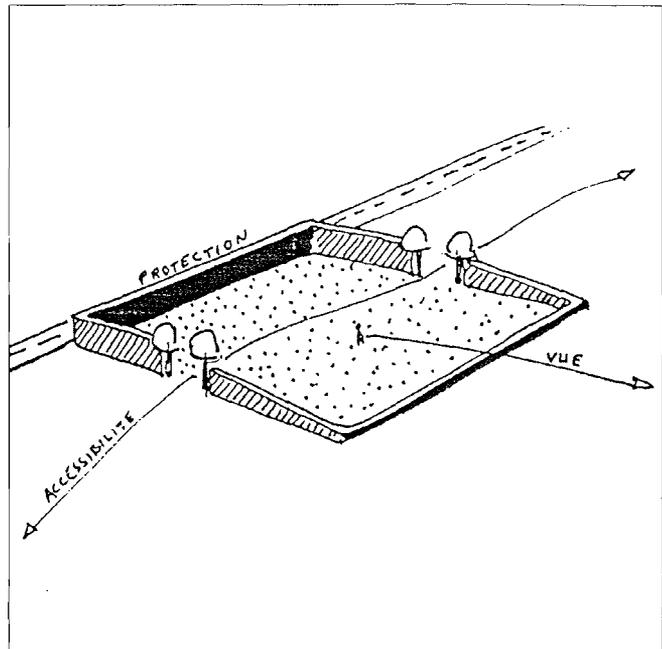
d'ouverture visuelle (de l'espace public vers les jardins ou des jardins vers un site de qualité)

de protection (bruit, vue, vent...)

2 - les composants du site (voir Trame Verte du département) :

les structures

les matériaux...



Clôture intérieure

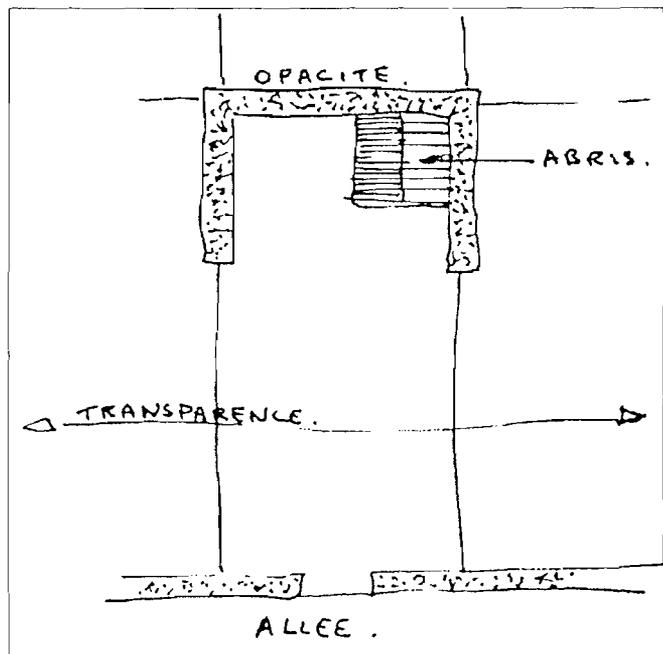
La délimitation de chaque parcelle se matérialise par la clôture. Elle peut aussi s'exprimer symboliquement : parfois une simple allée suffit à marquer la limite. La clôture est dépendante de l'image souhaitée de l'équipement (site et abords), mais elle est sous la responsabilité des usagers qui respectent les règles établies par le maître d'ouvrage (localisation, hauteur, matériaux). Sa nature varie selon les besoins et les savoir-faire de chacun.

Opacité :

Haie vive d'ornement ou fruitière (cf. charte paysagère)

Structure de l'abri prolongée.

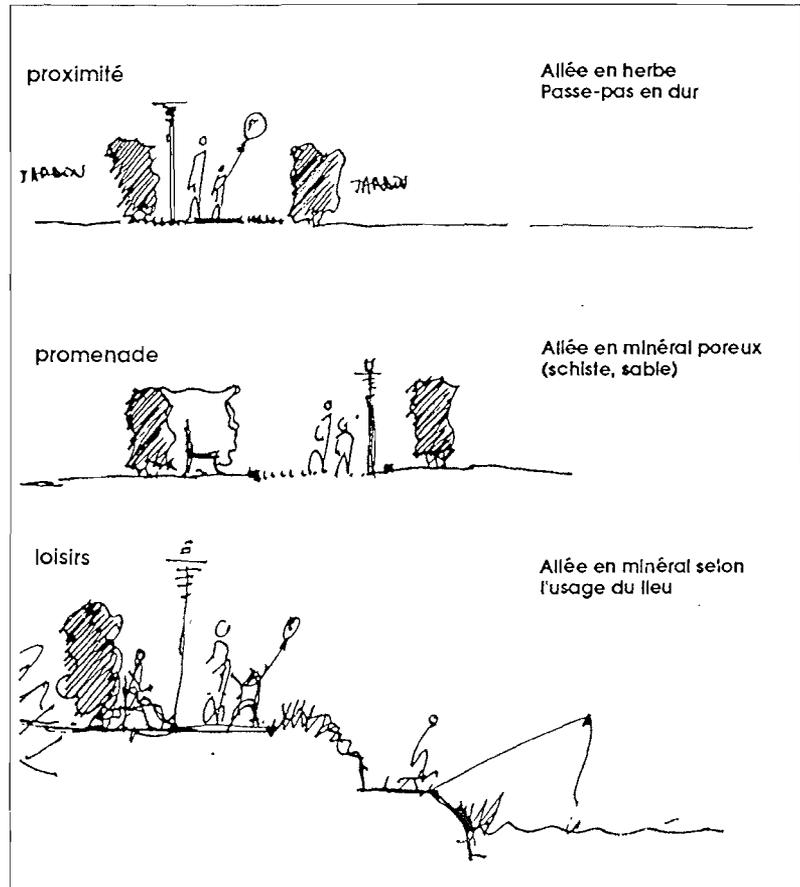
Transparence : une hauteur maximum de 1,20m garantit la transparence visuelle et favorise les rapports de bon voisinage.



Allée

Les allées structurent et desservent les jardins. Certaines se distinguent par la traversée publique de l'équipement. Plus larges, elles deviennent "tout-temps", se parent de bancs et deviennent un axe structurant dans le cas d'une association à un parc de loisirs.

Les échanges attendus entre les jardiniers et le public sont conditionnés par une relative transparence de la limite entre allée et jardins.

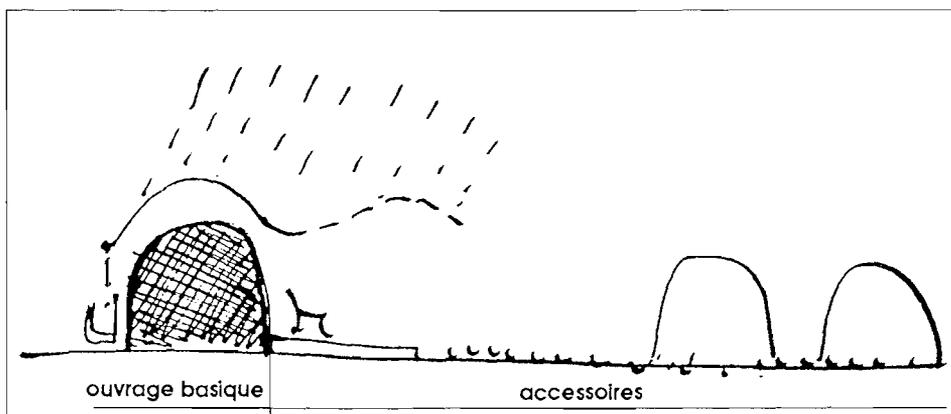


Abri

L'abri varie seion les fonctions envisagées. Il peut aussi bien faire office de caisse à outils dans le cadre du jardin de proximité que d'habitat sommaire dans les parcs de loisirs.

En dehors de la caisse à outils, objet achevé, il est de l'intérêt du maître d'ouvrage de définir pour les abris, un ouvrage basique de qualité dont les composants peuvent être entretenus, réparés, remplacés. Cet ouvrage est accompagné d'un catalogue d'exécution des accessoires réalisables par les locataires : auvent, pare-soleil, caillebotis, pergola, séparations mitoyennes...

Sa localisation en limites séparatives favorise le groupement de ces constructions, rationalise les dépenses et ponctue l'espace de manière plus franche.



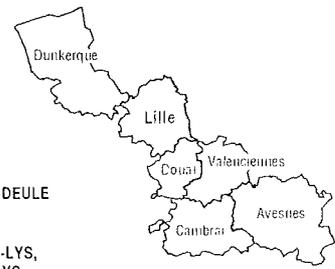
Demande de subvention : documents à fournir

	échelle
1 - Plan de situation du terrain : - orientation - points de repère permettant de localiser le terrain	entre 1/5000 et 1/25000
2 - Etude d'impact sommaire : 2.1 - analyse du site - caractéristiques du paysage (relief, végétal et bâti) - flux piétons, automobiles...	1/5000
2.2 - analyse des abords	1/1000
2.3 - esquisse - esprit du projet	1/1000
3 -Projet : 3.1 - plan de masse - nombre de parcelles - parcelle pédagogique - espaces communs - espace public (interne et extérieur)	1/500
3.2 - coupes	1/200
4 - Plan des réseaux et équipements - eau - éclairage - signalisation - bacs à compost - poubelles - stationnement - bancs...	1/500
5 - Plan de plantations à réaliser par le maître d'ouvrage et cahier des charges	1/500 (plan général)
6 - Détail des clôtures	1/100
7 - Détail des allées	1/100
8 - Plan des abris et catalogue d'accessoires	1/50



Conseil Général
Département du Nord

Arrondissement : LILLE
Canton(s) : QUESNOY-SUR-DEULE
Subdivision(s) : ARMENTIERES
Commune(s) : SAILLY-SUR-LA-LYS,
ERQUINGHEM-LYS



RD 945

PR 10+0803 à PR 11+0343

RECTIFICATION DE TRACE AU LIEU-DIT «LE FORT ROMPU»

Projet inscrit en Etudes, Acq. Fonc. et Travaux pour 1 470 000 F

Données générales

- La RD945 assure la desserte des communes de la vallée de la Lys et constitue un axe de transit entre le Département du Nord et le Pas-de-Calais, circulé par un grand nombre de poids lourds.
 - Itinéraire de catégorie 1.
 - Trafic : 7400 v/j (1992).
 - Classement en hiver courant : libre.
 - 4 accidents corporels ont été recensés sur la période 83-92 faisant 6 blessés légers.
- NOTA : cette opération s'inscrit dans un itinéraire de convois exceptionnels.

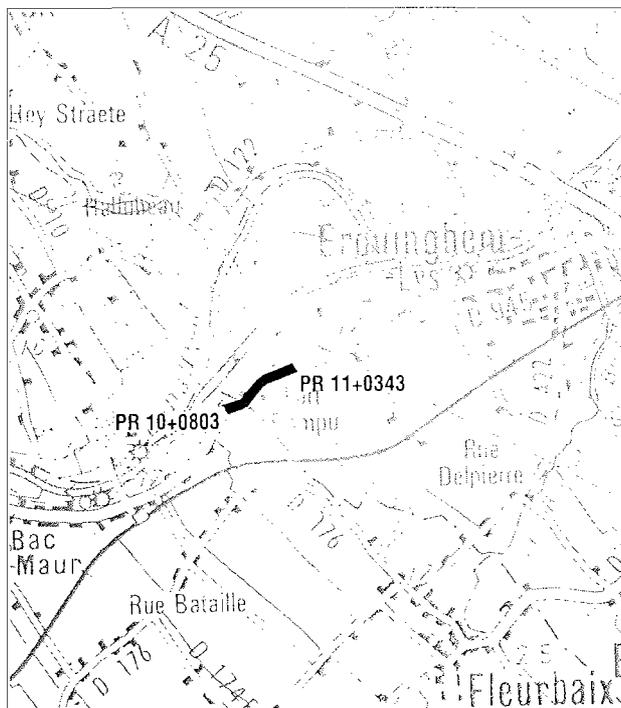
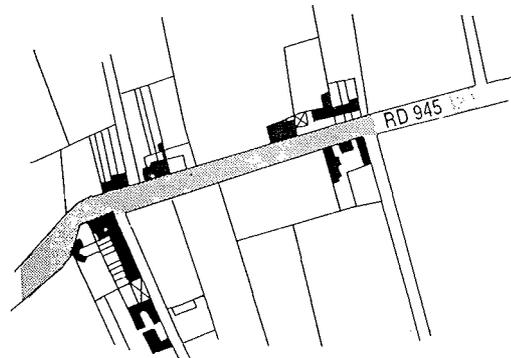
Estimation et financement

Montant	Etudes	Acquisitions foncières	Travaux	Subventions	Total
Estimation au 01/01/94	25 000	75 000	1 370 000	0	1 470 000
Reste à financer	25 000	75 000	1 370 000	0	1 470 000
Période 94-98	25 000	75 000	1 370 000	0	1 470 000

Financement : 100% Département

Situation actuelle

Dans la section considérée, gérée à la fois par le Département du Nord et le Pas-de-Calais, la RD945 présente un tracé sinueux avec en particulier 2 virages en «S» successifs à l'origine de nombreux accidents.



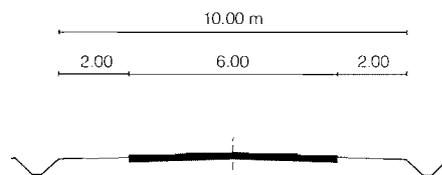
Aménagement projeté

Les travaux envisagés consistent en :

- réalisation d'une chaussée neuve de 6,00 mètres de largeur bordée de 2 accotements de 2,00 mètres rectifiant une courbe et contre-courbe.
- aménagement du carrefour entre la nouvelle et l'ancienne chaussée dans le Pas-de-Calais.

Longueur totale : 370 mètres (hors agglo).

NOTA : cette opération devra être coordonnée avec le département du Pas-de-Calais concerné par la section en déviation (120 mètres).



Carré bleu - Etude en cours, juillet 1998 - "Projet de requalification de la Lys - Avant-projet de signalétique"

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole - Décembre 1997 - "Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole".

T. Jouselin - Novembre 1997 - "La cartographie du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Lys".

B & R Ingénierie - Avril 1996 - "Villes d'Armentières, La Chapelle d'Armentières et Erquinghem-Lys ; Liaison RD 22 (Rue Marle) - Boulevard Faidherbe et raccordement à la RD 945" . Etude d'impact.

Plan d'Occupation des Sols, révisé le 25 juin 1993.

C.A.U.E. du Nord et du Pas-de-Calais - Novembre 1996 - "Charte de qualité des bâtiments d'entreprises".

Les partenaires

URBANISME

Etat
Conseil Régional
Conseil Général
C.U.D.L.

DDE

DDR - DVI - D Env

PAYSAGE

Etat
Conseil Régional
Conseil Général

DDE - DIREN - DDA

DDR - DVI - D Env

ENVIRONNEMENT

Etat
Conseil Régional
Conseil Général

DDA - DDE - DIREN

D Env - DDR - DVI

PEDAGOGIE

Etat

Education Nationale

Résumé

Le document constitue le cahier des charges d'une étude communale d'urbanisme qui devra aboutir à un plan de référence. Ce plan sera élaboré sur la base de six thématiques :

- la requalification des espaces urbanisés,
- les extensions urbaines,
- la création et la valorisation des chemins de promenades,
- la mise en place d'un continuum biologique,
- la valorisation des voiries,
- la recherche d'une esthétique urbaine.

Mots-clés

urbanisme

projet urbain
zone d'activité
urbanisation
sentier de randonnée

paysage

jardins familiaux
paysage urbain
cadre de vie

environnement

continuum biologique

pédagogie

sensibilisation

site

Erquinghem-Lys
la Lys